



COÛTS DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

DS-013



STATISTIQUES
SUR MESURE



STATISTIQUES
SUR MESURE

COÛTS DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

AUTEURS

Martin Lebeau

COORDINATION

Charles Gagné
Linda Savoie

RÉVISION LINGUISTIQUE ET CONCEPTION GRAPHIQUE

Samarkand

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives
nationales du Québec 2015
ISBN: 978-2-89631-773-8 (PDF)
ISSN: 2292-9444

IRSST

Direction des communications
et de la valorisation de la recherche

505, boul. De Maisonneuve O.
Montréal (Québec) H3A 3C2

Téléphone: 514 288-1551
Télécopieur: 514 288-7636
publications@irsst.qc.ca
www.irsst.qc.ca

© Institut de recherche
Robert-Sauvé en santé
et en sécurité du travail
Février 2015

www.irsst.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

- 3** PROBLÉMATIQUE ET
MISE EN CONTEXTE
- 4** LES COMPOSANTS
DU CALCUL DES COÛTS
- 5** COMBIEN COÛTE UNE
LÉSION PROFESSIONNELLE ?
- 7** DESCRIPTEURS
DE LÉSIONS
- II** CONCLUSION
- 12** GLOSSAIRE
- 14** RÉFÉRENCES

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS OU SIGLES UTILISÉS

APIP

Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique

CSST

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec

DALY (disability-adjusted life year)

Année de vie ajustée sur l'incapacité

DAP

Disposition à payer

ETC

Équivalent temps complet

IRSST

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail

MTQ

Ministère des Transports du Québec

SST

Santé et sécurité du travail

YLD (years of life with disabilities)

Nombre d'années vécues avec une incapacité

YLL (years of life lost)

Nombre d'années potentielles de vie perdues

VLY (value of a statistical life-year)

Valeur statistique d'une année de vie

VSV

Valeur statistique d'une vie humaine



PROBLÉMATIQUE ET MISE EN CONTEXTE

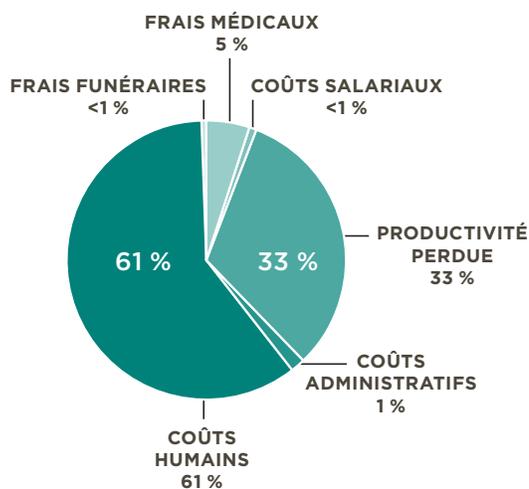
Les lésions professionnelles sont coûteuses pour les entreprises ainsi que pour l'ensemble de la société. Les montants versés par la CSST, qu'on appelle les débours, ne représentent qu'une partie des coûts totaux engendrés par les lésions professionnelles. Pour obtenir un portrait global, il est important d'estimer à la fois les coûts qui sont assumés par les employeurs, les travailleurs et la collectivité.

Les lésions professionnelles entraînent non seulement des coûts financiers, mais également des coûts humains. On n'a qu'à penser aux travailleurs qui décèdent en raison de lésions professionnelles ou qui doivent vivre avec une atteinte permanente pour le reste de leur vie. Ces coûts ont été pendant longtemps absents de la plupart des études scientifiques, car on ne croyait pas possible de les estimer. Dans les plus récentes études, les coûts humains associés aux lésions professionnelles sont maintenant considérés et estimés, ce qui améliore considérablement l'exhaustivité des résultats obtenus.

Qu'est-ce qu'un débours ? Les débours sont les frais d'assistance médicale et de réadaptation ainsi que les indemnités de remplacement du revenu, de décès et pour dommages corporels occasionnés par une lésion professionnelle.

LES COMPOSANTS DU CALCUL DES COÛTS

Les coûts les plus importants engendrés par les lésions professionnelles sont les frais médicaux, la productivité perdue et les coûts humains. Ceux-ci représentent à eux seuls 99 % de l'ensemble des coûts estimés. Cette section fait un bref survol de la nature de ces coûts et de la manière dont ils sont mesurés.



FRAIS MÉDICAUX

Les frais médicaux représentent l'ensemble des dépenses encourues pour soigner et réadapter un blessé ou un malade. Ils sont essentiellement assumés par les employeurs par le biais de leurs cotisations à la Commission de de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST).

PRODUCTIVITÉ PERDUE

Par productivité perdue, on entend la valeur du travail rémunéré et non rémunéré qui n'est plus effectué en raison d'une lésion professionnelle. Le calcul de la valeur du travail rémunéré se fait en utilisant le salaire brut et les avantages sociaux qui sont versés au travailleur par son employeur.

Pour les lésions avec jours indemnisés, le salaire brut quotidien du travailleur est simplement multiplié par le nombre de jours indemnisés. Pour les décès, la méthode du capital humain est utilisée.

Le calcul de la valeur du travail non rémunéré (ou travail ménager) consiste, quant à lui, à estimer ce qu'il en coûterait sur le marché pour faire exécuter ces travaux ménagers, qui ne sont plus effectués en raison des lésions.

COÛTS HUMAINS

Les coûts humains sont estimés en utilisant conjointement l'indice d'état de santé DALY (pour *disability-adjusted life year* ou année de vie ajustée sur l'incapacité) et une estimation de la valeur statistique d'une vie humaine obtenue à partir de la méthode de la disposition à payer (DAP). Une DALY de 0 équivaut à une année de vie en bonne santé (0 % de perte, c'est-à-dire sans problème de santé ou incapacité permanente). Sa valeur est de 1 lorsqu'il y a un décès (100 % de perte).



COMBIEN COÛTE UNE LÉSION PROFESSIONNELLE ?

Le calcul des coûts des lésions professionnelles s'effectue de façon individuelle, c'est-à-dire qu'un coût est estimé pour chacune des lésions acceptées à la CSST. Ainsi, il est possible de présenter et d'analyser les résultats de diverses façons. Dans la présente section, les coûts des lésions professionnelles au Québec sont présentés sous forme de tableaux et figures. Ceux-ci permettent de mettre en lumière les types de lésions et les regroupements de travailleurs pour lesquels les coûts sont les plus élevés.

COÛTS GLOBAUX

Pour la période 2005-2007, les nouvelles lésions professionnelles survenues au cours d'une année ont engendré, en moyenne, des coûts financiers et humains estimés à 4,62 milliards de dollars.

- Le coût moyen d'une lésion professionnelle est estimé à 38 355 \$ (tableau 1).
- Le coût moyen d'une maladie professionnelle (161 017 \$) est près de cinq fois plus élevé que celui d'un accident (32 848 \$).
- Le coût moyen d'un décès est estimé à environ 2,5 M\$.

TABLEAU 1
COÛTS DES LÉSIONS ACCEPTÉES SURVENUES AU COURS D'UNE ANNÉE
SELON LE TYPE DE LÉSIONS, QUÉBEC, 2005-2007

TYPE DE LÉSION	NOMBRE DE LÉSIONS	COÛTS TOTAUX PAR ANNÉE	COÛT MOYEN PAR LÉSION
ACCIDENTS	115 300	3 787 350 202 \$	32 848 \$
MALADIES PROFESSIONNELLES	5 177	833 582 429 \$	161 017 \$
TOTAL	120 477	4 620 932 631 \$	38 355 \$
DÉCÈS	179	448 886 791 \$	2 507 747 \$

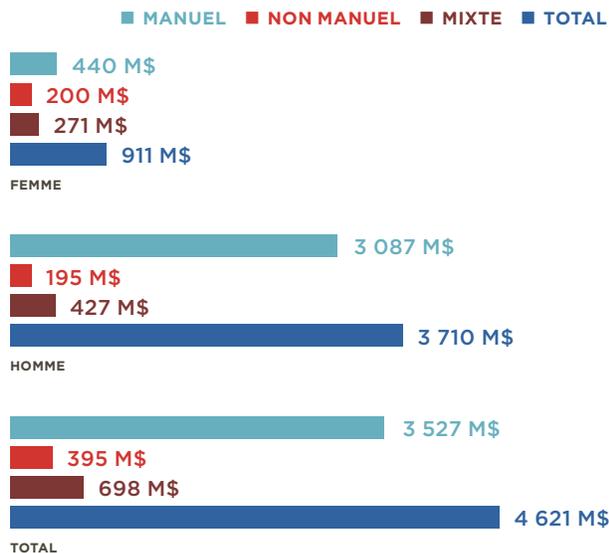
Source: Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.

Pour en savoir plus sur ces concepts et les méthodes de calcul utilisées, consultez le document Méthodologie : Indicateurs des coûts des lésions professionnelles 2005-2007, DS-012.

GENRE ET CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

FIGURE 1

COÛTS TOTAUX SELON LE GENRE ET LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE, QUÉBEC, 2005-2007

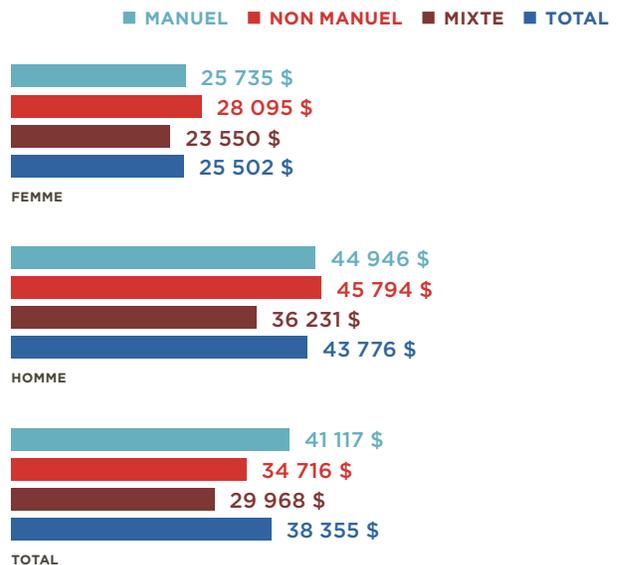


Source: Adapté de Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.

- Les lésions qui surviennent à des travailleurs de professions manuelles engendrent des coûts d'environ 3,5 milliards de dollars, ce qui représente 76 % du total des coûts générés par l'ensemble des lésions professionnelles (figure 1).
- Une analyse par genre montre que les professions manuelles génèrent plus de coûts, autant chez les hommes que chez les femmes.

FIGURE 2

COÛT MOYEN PAR LÉSION SELON LE GENRE ET LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE, QUÉBEC, 2005-2007



Source: Adapté de Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.

- Le coût moyen d'une lésion chez les hommes (43 776 \$) est plus élevé que le coût moyen d'une lésion chez les femmes (25 502 \$) (figure 2). Cet écart entre les hommes et les femmes se manifeste dans chacune des catégories professionnelles.
- Tous genres confondus, les lésions dans les professions manuelles entraînent un coût moyen par lésion de 41 117 \$, ce qui est supérieur au coût moyen par lésion dans les professions non manuelles (34 716 \$) et mixtes (29 968 \$).
- Quoique les durées moyennes d'indemnisation soient plus élevées chez les femmes, d'autres facteurs expliquent les coûts plus élevés chez les hommes. D'abord, le salaire moyen des hommes est plus élevé que celui des femmes. Cette différence a un impact sur le calcul de la productivité perdue. Ensuite, les lésions aux hommes causent proportionnellement plus de décès et de lésions avec atteintes permanentes que les lésions aux femmes. On sait que ces lésions sont très coûteuses en raison des coûts humains qu'elles génèrent.

DESCRIPTEURS DE LÉSIONS

Les descripteurs de lésions professionnelles permettent de détailler les caractéristiques et les circonstances de la lésion en précisant le siège de la lésion (la partie du corps atteinte), la nature de la lésion, le genre d'accident ou d'exposition (description de la manière dont la lésion est survenue) et l'agent causal.

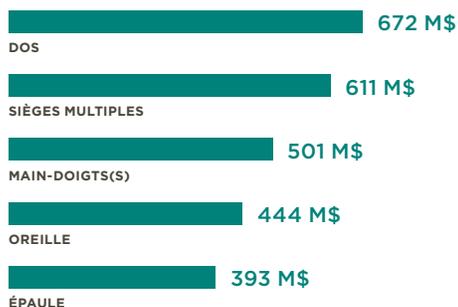
SIÈGES DES LÉSIONS

FIGURE 3

COÛTS TOTAUX

DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES, SELON LES CINQ SIÈGES DE LÉSIONS LES PLUS COÛTEUX, QUÉBEC, 2005-2007

Le dos (672 M\$) est le siège de lésions qui engendre le plus de coûts par année.



Les cinq sièges de lésions les plus coûteux représentent 57 % de l'ensemble des coûts des lésions.

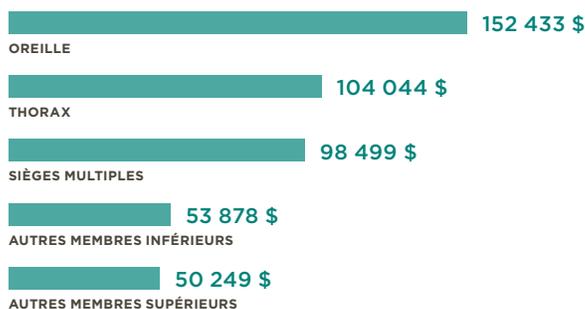
Source: Adapté de Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.

FIGURE 4

COÛT MOYEN

DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES, SELON LES CINQ SIÈGES DE LÉSIONS LES PLUS COÛTEUX, QUÉBEC, 2005-2007

L'oreille (152 433 \$) engendre le coût moyen par lésion le plus élevé.



Source: Adapté de Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.



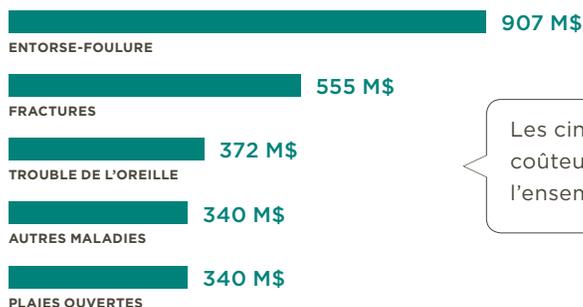
NATURE DES LÉSIONS

FIGURE 5

COÛTS TOTAUX

DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES, SELON LES CINQ NATURES DE LÉSIONS LES PLUS COÛTEUSES, QUÉBEC, 2005-2007

Ce sont les entorses et les foulures (907 M\$) qui génèrent le plus de coûts.



Les cinq natures de lésions les plus coûteuses représentent 54 % de l'ensemble des coûts des lésions.

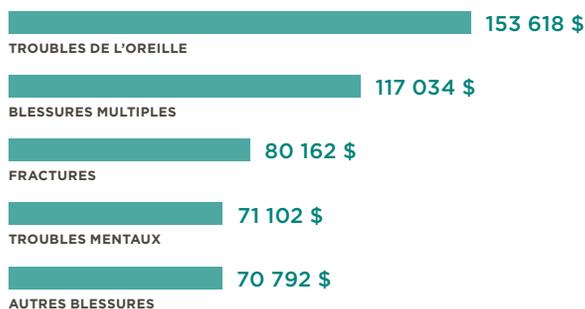
Source: Adapté de Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.

FIGURE 6

COÛT MOYEN

DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES, SELON LES CINQ NATURES DE LÉSIONS LES PLUS COÛTEUSES, QUÉBEC, 2005-2007

Les troubles de l'oreille (153 618 \$) engendrent le coût moyen par lésion le plus élevé.



Source: Adapté de Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.

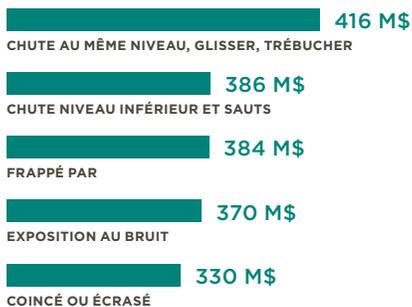


GENRE D'ACCIDENT OU D'EXPOSITION

FIGURE 7
COÛTS TOTAUX

DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES, SELON LES CINQ GENRES D'ACCIDENT OU D'EXPOSITION LES PLUS COÛTEUX, QUÉBEC, 2005-2007

Les chutes au même niveau, glisser, trébucher sans tomber (416 M\$) sont les genres d'accidents qui engendrent le plus de coûts par année.



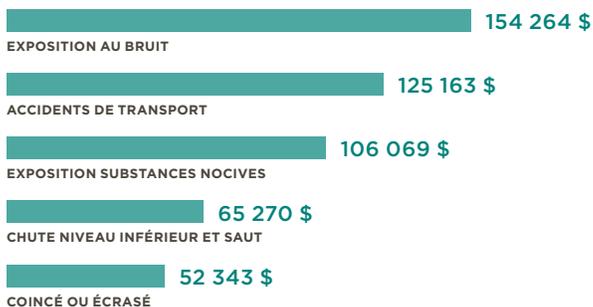
Les cinq genres d'accident ou d'exposition les plus coûteux représentent 41 % de l'ensemble des coûts des lésions.

Source: Adapté de Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.

FIGURE 8
COÛT MOYEN

DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES, SELON LES CINQ GENRES D'ACCIDENT OU D'EXPOSITION LES PLUS COÛTEUX, QUÉBEC, 2005-2007

L'exposition au bruit (154 264 \$) engendre le coût moyen par lésion le plus élevé.



Source: Adapté de Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.

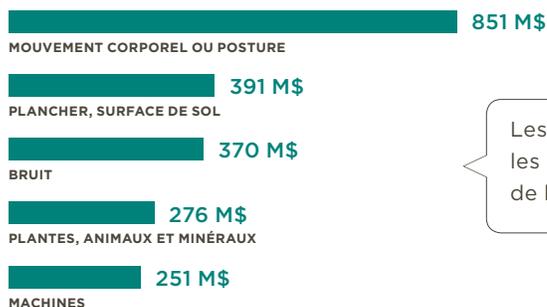
AGENTS CAUSEUX DES LÉSIONS

FIGURE 9

COÛTS TOTAUX

DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES, SELON LES CINQ AGENTS CAUSAUX DE LÉSIONS LES PLUS COÛTEUX, QUÉBEC, 2005-2007

Les mouvements corporels ou la posture (851 M\$) sont les agents causaux qui engendrent le plus de coûts par année.



Les cinq agents causaux de lésions les plus coûteux représentent 46 % de l'ensemble des coûts des lésions.

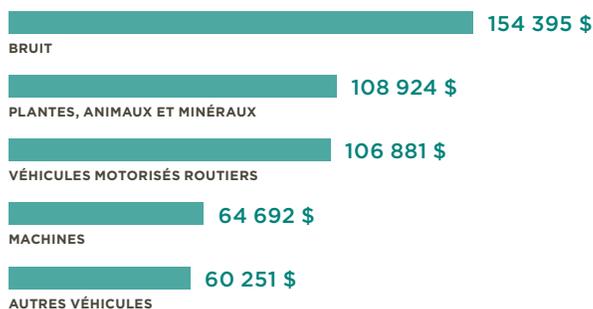
Source: Adapté de Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.

FIGURE 10

COÛT MOYEN

DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES, SELON LES CINQ AGENTS CAUSAUX DE LÉSIONS LES PLUS COÛTEUX, QUÉBEC, 2005-2007

Le bruit (154 395 \$) engendre le coût moyen par lésion le plus élevé.



Source: Adapté de Lebeau et coll., Rapport R-769, 2013.



CONCLUSION

Pour en savoir davantage sur le sujet, nous vous invitons à consulter le rapport :

Les coûts des lésions professionnelles au Québec, 2005-2007 (version révisée). Lebeau, M.; Duguay, P.; Boucher, A., Études et recherches / Rapport R-769, Montréal, IRSST, 2013, 66 pages.

Ce document présente de façon détaillée la méthodologie développée afin de procéder à l'estimation des coûts des lésions professionnelles au Québec. On y trouve également le classement complet des coûts par descripteur de lésions, ainsi qu'un classement plus complet des coûts par industrie et catégorie professionnelle. D'autres renseignements pertinents, comme les limites de l'étude, permettent de mieux comprendre et interpréter les résultats.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir en plus, consultez le site Web « Statistiques sur mesure ».

statistiques.irsst.qc.ca

GLOSSAIRE

Agent causal de la lésion : Désigne l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit ou infligé directement la blessure ou la maladie préalablement identifiée (par ex., machine à carder, scie sauteuse, huile de coupe, etc.).

Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP) : La détermination du taux d'APIPP est basée sur un barème des dommages uniforme pour le Québec.

Catégorie professionnelle : Découpage de l'ensemble des professions en trois catégories, soit les professions manuelles, les professions non manuelles et les professions mixtes, selon une méthodologie développée à l'IRSST.

Coûts financiers : Ensemble des coûts excluant les coûts humains.

Coûts humains : Valeur du changement dans la qualité de vie du travailleur et de son entourage, tenant compte de la durée de ces changements et des années potentielles de vie perdues dans le cas des décès (par ex., douleur, souffrance et perte de la jouissance de la vie).

Coûts pour la collectivité : Dans ce rapport, les coûts spécifiques assumés par les agents économiques de la société autres que les employeurs et les travailleurs, ainsi que les coûts non spécifiques assumés par l'ensemble de la société, comprenant notamment les employeurs et les travailleurs.

Coûts pour la société : Dans ce rapport, la somme des coûts pour les employeurs, les travailleurs et la collectivité.

Coûts pour les employeurs : Dans ce rapport, les coûts spécifiques aux employeurs des travailleurs ayant subi des lésions, ainsi que certains coûts globaux assumés par les autres employeurs du secteur ou par l'ensemble des employeurs du Québec assurés par la CSST.

Coûts pour les travailleurs : Dans ce rapport, les coûts assumés par les travailleurs accidentés et leurs proches.

DALY : Acronyme de « disability-adjusted life year ». L'année de vie ajustée sur l'incapacité (DALY) étend le concept des années de vie potentielles perdues en raison d'un décès prématuré pour y inclure l'équivalent en années de vie en bonne santé perdues du fait de problèmes de santé ou d'incapacités (OMS, 2011). Une DALY équivaut à une année de vie perdue en bonne santé.

DAP : Disposition à payer, méthode qui consiste à estimer le montant qu'un individu ou une société est prêt à payer ou à recevoir en échange d'une variation marginale de son risque (blessure, maladie ou décès).

Débours : Somme de tous les montants versés par la CSST, au cours de la période de maturité des données, pour un dossier de réclamation d'un travailleur ayant adressé une demande d'indemnisation qui a été acceptée.

Équivalent temps complet (ETC) : L'estimation du nombre de travailleurs en équivalent temps complet s'effectue à partir des heures travaillées au cours d'une année, un travailleur ETC équivalant à 2 000 heures travaillées. Apposé à un indicateur, « ETC » dénote que l'indicateur a été calculé à partir d'un tel effectif de travailleurs.



Genre : Variable distinguant les femmes des hommes.

Genre d'accident ou d'exposition : Manière dont la blessure ou la maladie a été produite ou infligée par l'agent causal (par ex., chute au même niveau, accident de la route, mouvement répétitif, etc.).

Lésion acceptée : Blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, et qui est reconnue et acceptée par la CSST. Dans les données présentées, les rechutes, récurrences et aggravations ne sont pas considérées comme une nouvelle lésion professionnelle, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, débours, etc.) sont comptabilisées avec l'événement à l'origine de l'accident ou de la maladie professionnelle.

Maladie professionnelle : Maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui est caractéristique de ce travail ou découle directement des risques particuliers de ce travail (LATMP, art. 2). Dans les données présentées, il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas de maladie professionnelle acceptée par la CSST. Ainsi, les rechutes, récurrences et aggravations ne sont pas considérées comme une nouvelle maladie professionnelle en soi, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, débours, etc.) sont comptabilisées avec l'événement d'origine.

Nature de la lésion : La ou les principales caractéristiques physiques de la blessure ou de la maladie (par ex., entorse, fracture, coupure, etc.).

Professions manuelles : Professions dans lesquelles l'activité physique joue un rôle prédominant (métiers de la construction, manœuvre, ouvrier spécialisé, aide-infirmière, opératrice de machine à coudre, etc.).

Professions mixtes : Professions qui nécessitent l'exécution d'activités physiques légères et continues, ou intenses, mais ponctuelles (infirmière diplômée, coiffeur, technicien, caissier, agent de police, etc.).

Professions non manuelles : Professions pour lesquelles l'activité physique joue un rôle mineur (personnel administratif, enseignant, avocat, etc.).

Siège de la lésion : La partie du corps qui est directement affectée par la nature de la blessure ou de la maladie professionnelle.

RÉFÉRENCES

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. *Statistiques annuelles 2009, 2010*, 156 pages.

Lebeau, M.; Duguay, P.; Boucher, A. *Les coûts des lésions professionnelles au Québec, 2005-2007*, Études et recherches / Rapport R-769, Montréal, IRSST, 2013, 66 pages.

Lebeau, M.; Duguay, P.; Boucher, A. « Costs of occupational injuries and diseases in Québec », *Journal of Safety Research*, 2014, vol. 50, pages 89-98.

Ministère des Transports du Québec. *Guide de l'analyse avantages-coûts des projets publics en transport ; Partie 3 – Paramètres (valeurs de 2006)*, 2007, 13 pages.



IRSST.QC.CA

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail